



CESE Wallonie

Pôle Aménagement  
du territoire

# AVIS

AT.20.44.AV

---

## Programme communal de développement rural de TROOZ

Avis adopté le 16/10/2020

Rue du Vertbois, 13c  
B-4000 Liège  
T 04 232 98 97  
pole.at@cesewallonie.be  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Demandeur:* Commune de Trooz
- *Auteur de projet :* GREOVA
- *Organisme d'accompagnement :* GREOVA
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 24/08/2020
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 2/10/2020

### Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention-exécution :* Aménagement de la Place Emile Vandervelde à Fraipont afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 22/06/2020

### Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Trooz, située dans la vallée de la Vesdre, est issue de la fusion en 1977 de trois anciennes communes (Fraipont, Forêt et Nessonvaux) et se compose de 12 petits hameaux. Au premier janvier 2018, elle comptait près de 8172 habitants pour une superficie de 24,2 km<sup>2</sup>. Le territoire est traversé par la Vesdre et s'étend sur ses deux versants.

## AVIS

### **Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de TROOZ.**

Le Pôle salue la bonne qualité générale du document, tant sur la forme que sur le fond.

Il estime que le diagnostic est complet et permet d'avoir une vision globale du territoire communal. Il regrette toutefois :

- Le caractère peu rigoureux de certaines analyses et le nombre limité de synthèses et illustrations qui auraient permis de mieux mettre en évidence les enjeux du territoire communal de Trooz ;
- La faiblesse du chapitre relatif à l'agriculture qui ne permet pas d'appréhender le type d'exploitations agricoles encore en activité et leur devenir en fin d'exploitation ;
- La difficulté d'envisager la problématique de la circulation de transit sur le réseau routier qui traverse la commune.

Concernant la partie 2, le Pôle estime que le processus de participation de la population est de bonne qualité. Il tient d'ailleurs à saluer le nombre important de réunions organisées lors de l'élaboration du PCDR. Il regrette toutefois que la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif n'ait pas été mieux expliquée. Cela aurait en effet permis de comprendre la manière dont la population a été impliquée.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) de la commune. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Trooz et au processus participatif. La stratégie et les trois défis principaux qui en découlent sont cohérents, globaux et transversaux. Le Pôle regrette toutefois l'absence d'objectifs de développement territorial par le biais de l'élaboration d'outils d'aménagement du territoire et le manque d'informations sur les différents liens transcommunaux existants qui auraient permis de renforcer la stratégie.

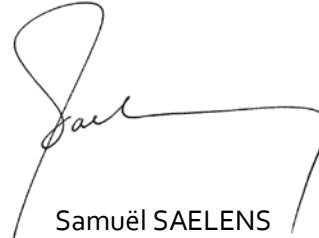
Concernant la partie IV, le Pôle souligne la bonne cohérence globale des fiches-projets. Il regrette cependant l'absence d'indicateurs chiffrés permettant de vérifier si la réalisation des fiches-projets répond aux défis fixés dans le PCDR. Le Pôle encourage dès lors la commune à fixer rapidement des indicateurs chiffrés pour l'ensemble des fiches-projets.

Il regrette également que le lot 0, rédigé comme une compilation très fournie de l'ensemble des actions communales menées ces dernières années, ne mette pas en évidence les actions qui émanent réellement du processus participatif mis en place dans le cadre du PCDR.

Le Pôle émet enfin les considérations suivantes sur les fiches-projets :

- Il est favorable au projet repris en première convention portant sur l'aménagement de la Place Emile Vandervelde à Fraipont afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre. Ce projet s'inscrit dans la vision stratégique de la commune en répondant aux trois défis principaux fixés dans la partie III du PCDR ;
- Les autres fiches-projets reprises en lot 1 répondent exclusivement au défi de renforcer la convivialité et l'entraide dans les villages. Il estime que les deux autres défis auraient également dû faire l'objet de fiches-projets en lot 1 ;

- De par sa configuration géographique et ses liens étroits avec les communes voisines, l'intercommunalité devraient être encouragée par le biais de fiches-projets dans des domaines tels que la mobilité douce, la nature et le développement de circuits-courts. Le Pôle note d'emblée les informations transmises lors de la présentation du dossier relatives à la mise en commun de services avec la commune d'Olné et au recours en complémentarité à leurs équipements respectifs.



Samuël SAELENS  
Président